Résolution sur le Renouvellement du Mandat et la Composition du Groupe de Travail sur les Questions Spécifiques relatives au Travail de la Commission - CADHP/ Res.127(XXXXII) 07

 nov 28, 2007

La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (la Commission africaine), réunie en sa 42ème Session ordinaire, tenue du 15 au 28 novembre 2007 à Brazzaville, République du Congo;

***Rappelant*** sa mission de promouvoir les droits de l’homme et des peuples et de veiller à leur protection en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (la Charte africaine);

***Rappelant*** sa résolution ACHPR/Res.77 (XXXVII)05 sur la Création d’un Groupe de travail sur les questions spécifiques relatives au travail de la Commission adoptée à sa 37eme Session laquelle a eu lieu du 27 avril au 11 mai 2005 à Banjul en Gambie;

***Notant*** avec satisfaction les réalisations du groupe de travail depuis le renouvellement de son mandat en 2005;

***Considérant*** le rapport provisoire du Groupe de Travail;

***Considérant en outre*** la nécessité de permettre au groupe de travail de poursuivre son mandat et de trouver une solution aux questions urgentes qui relèvent du mandat;

**DECIDE** de renouveler le mandat du groupe de travail pour douze (12) mois;

**DECIDE EN OUTRE**que la composition du groupe sera comme suit:

1. Commissaire **Angela Melo**
2. Commissaire. **Pansy Faith Tlakula**
3. Commissaire **Kayitesi Zainabou Sylvie**
4. Un représentant de chacune des organisations non gouvernementales suivantes:
	* L’Institut pour les Droits humains et le Développement en Afrique;
	* INTERIGHTS; et
	* Open Society Justice Initiative.

**DEMANDE**au groupe de travail de s’attaquer en priorité aux questions suivantes et d’en faire rapport à la Commission à sa 43ème Session ordinaire:

* Les relations entre la Commission africaine et la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples.
* Les relations entre le Bureau de la Commission africaine et le Secrétariat de la Commission,
* Les relations entre la Commission africaine et les différents organes et institutions de l’Union Africaine.

**DEMANDEN EN OUTRE** au Secrétariat de la Commission africaine de renforcer ses efforts en vue de mobiliser les ressources qui pourraient aider le Groupe de travail s’acquitter de son mandat.

Fait à Brazzaville, République du Congo, le 28 novembre 2007